

Gourbeyre, le **19 MARS 2026**

Le Directeur Général de l'Agence de Santé
de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

à

**Madame le Maire de Baillif
Monsieur le Président du SMGEAG**

**LEVÉE DE RESTRICTION DE CONSOMMATION
EAU DESTINÉE A LA CONSOMMATION HUMAINE
Ville de Baillif – UDI Baillif Saint Louis
Section Cadet**

Dans le cadre de son autocontrôle des eaux destinées à la consommation humaine, le SMGEAG m'a fait part ce jour des résultats des recontrôles effectués le 13/03/2026 sur l'unité de distribution (UDI) de Baillif Saint Louis. Le SMGEAG m'a précisé les actions mises en œuvre, à savoir : mise en place d'une purge permanente sur cette antenne du réseau.

Conformément aux articles R.1321-26 à 30 du Code de la Santé Publique et de l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine, ces résultats montrent que la qualité des eaux distribuées est conforme à la réglementation en vigueur.

Aussi, je vous invite à lever la restriction de consommation de l'eau demandée par mes services le 09 mars 2026 ; de communiquer à la population cette mesure ; et de transmettre ces éléments à mes services.

Vous trouverez dans le Tableau 1 ci-après, la synthèse des résultats complétés ce jour des prélèvements réalisés le 13/03/2026 sur lesquels se base la présente demande de levée de restriction de consommation.

Le Directeur Général,
2/0
Sylvie MOUTOU
Directrice de l'Animation
et de l'Organisation des Structures de Santé





Tableau 1: Synthèse des résultats de recontrôle

Date Prélèvement	Lieu	Bactéries aérobies revivifiables à 36°C (UFC/100ml)	Bactéries aérobies revivifiables à 22°C (UFC/100ml)	Escherichia Coli (UFC/100ml)	Entérocoques (UFC/100ml)	Bactéries Coliformes (UFC/100ml)	Bactéries sulfito-réductrices (UFC/100ml)	Turbidité (NFU)	Aluminium (µg/l)
13/03/2026	Abonné Fauconnier à Cadet	<1	<1	0	0	0	0	0,35	144
13/03/2026	Ecole Saint Robert	<1	<1	0	0	0	0	0,21	78,4
Limites de qualité de l'eau traitée		-	-	0	0	-	-	-	-
Références de qualité de l'eau traitée		Pas de variations supérieures à un facteur 10 par rapport à la valeur habituelle	Pas de variations supérieures à un facteur 10 par rapport à la valeur habituelle	-	-	0	0	2	200
Valeur définie par l'OMS basée sur la santé									900

* Pour les eaux en sortie de station de traitement la référence de qualité pour le paramètre turbidité est de 0,5 NFU et la limite de qualité est de 1 NFU.